

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2022 – 54 en date du 5 Décembre 2022
portant approbation d'une décision modificative

Nombre de membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pol GILBERT, Christine BICHON-MOREL, Chrystelle VAXIVIERE, Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pascal HELION, Fabien JAMME.

Absents / Excusés : Françoise SUDI GUIRAL, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif principal 2022,
Vu les recettes et les besoins de dépenses de la commune,
Madame le Maire propose la décision modificative suivante au Conseil Municipal :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Constructions	2313	143	-5 000,00			
Constructions	2313	222	5 000,00			
Investissement						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** la décision modificative telle que présentée par Madame le Maire,
- **charge** Madame le Maire de son application.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Décembre 2022
Le Maire,

Françoise SIMON.

